

DISPOSITIONS FINANCIERES 2026

Tout remboursement ne pourra s'effectuer qu'à réception d'une note de frais justifiée, accompagnée des documents originaux ou scannés (factures, billets de trains...) lors des dépenses engagées dans le cadre d'une action prévue dans la planification, aux jours et heures prévues par le responsable.

Toute demande de remboursement de frais doit être faite en ligne sur le formulaire **Note de frais FFCO - Haut Niveau** via <https://form.jotform.com/241612082402342>
au plus tard 1 mois après la fin d'une action haut niveau

1 - LES COMPETITIONS DE REFERENCE ET LES STAGES sur sélection

Déplacement

La Fédération organise les déplacements effectués dans le cadre des équipes de France et des stages en groupes France, à partir de points de regroupement transmis par le responsable pour se rendre sur le lieu des compétitions ou stages. La fédération prend en charge le coût du voyage collectif et l'acheminement du sportif, en veillant à l'optimisation du coût du transport à partir du domicile (familial ou d'études) jusqu'au point de regroupement défini par le responsable du déplacement, et pour un aller-retour. Dans ces conditions, l'acheminement pourra faire l'objet d'une demande de remboursement de leurs frais de transport après l'action sur justificatifs nominatifs.

Pour le détail des bases de remboursement, se référer au point 6.

Déplacement sur les stages

Une participation forfaitaire à hauteur de 100,00 € pour un AR (ou 50€ pour un trajet unique) est demandée au sportif sauf en cas de déplacement collectif (covoiturage) organisé par le responsable du stage.

Hébergement, repas et frais d'encadrement durant les compétitions

L'hébergement et les frais d'encadrement durant les compétitions sont pris en charge par la FFCO.

Pour les frais de repas, un forfait de 10 € par nuitée d'hébergement sera facturé au sportif à l'issue de la compétition.

Hébergement, repas et frais d'encadrement durant les stages

Se reporter au point 6 et au tableau récapitulatif.

2 - LES COUPES DU MONDE et COUPES d'EUROPE

2.1 Les coupes du monde de CO à pied (y compris celles support des championnats d'Europe).

La prise en charge des déplacements, hébergements, repas et inscriptions sur les coupes du monde varie selon la sélection du sportif en liste principale ou complémentaire pour la coupe du monde concernée.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** sur la coupe du monde concernée, les déplacements et les hébergements sont pris en charge par la FFCO. Pour les frais de repas, un forfait de 10€ par nuitée d'hébergement sera facturé au sportif à l'issue de la compétition.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** sur la coupe du monde concernée, seules les inscriptions seront prises en charge par la FFCO. (Le déplacement, les hébergements et les repas sont à la charge du sportif).
- En cas de résultats répondants aux critères d'inscription en liste ministérielle, la FFCO prendra à sa charge à posteriori les frais de déplacements et les hébergements. Pour les frais de repas, un forfait de 10€ par nuitée d'hébergement sera facturé au sportif à l'issue de la compétition.



2.2 Les coupes du monde de CO à VTT

La FFCO prend en charge les inscriptions pour tous les sportifs sélectionnés. Chacun des sportifs sélectionnés prend en charge son déplacement.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** (jouant un classement en coupe du monde), La FFCO prend en charge l'hébergement. Pour les frais de repas, un forfait de 10€ par nuitée d'hébergement sera facturé au sportif à l'issu de la compétition.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** l'hébergement et les repas sont à leur charge. En cas de résultats correspondants aux objectifs de performance fixés, la FFCO prendra à sa charge à postériori les frais d'hébergements. Pour les frais de repas, un forfait de 10€ par nuitée d'hébergement sera facturé au sportif à l'issu de la compétition.

2.3 La Coupe d'Europe de CO à pied

La Coupe d'Europe Junior (JEC) est une compétition intermédiaire permettant la préparation des sportifs juniors à la compétition de niveau international. La participation financière de la FFCO et du sportif sera celle appliquée aux stages sur sélection.

3 - LES EPREUVES DE SELECTIONS

Aucun remboursement fédéral n'est effectué.

Dans le cas où la course de sélection a lieu sur une compétition fédérale, les frais d'inscription sont à la charge des coureurs.

Dans le cas où la course de sélection est organisée par la DTN, un forfait pour frais d'organisation **de 8€** est demandé au coureur pour chaque épreuve de sélection.

4 - LES STAGES PERSONNELS et FRAIS de PREPARATION PERSONNALISEE

4.1 - Discipline CO à pied

Des stages personnels peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève) dont la planification annuelle a été validée par le responsable du GF senior ou éventuellement junior dans le cadre du contrat d'objectif personnalisé.

Ces stages personnels sont complémentaires et s'ajoutent au programme des stages fédéraux du Groupe France concerné.

Des frais de préparation personnalisée peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs seniors en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève), après analyse des besoins prioritaires du SHN et validé par le responsable du GF Senior et le DTN.

Après concertation, une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon sa liste ministérielle. À la suite des sélections et résultats internationaux, un ajustement de l'enveloppe peut être effectué pour la seconde partie de la saison afin de tenir compte des ajustements du programme d'entraînement.

4.2 - Discipline CO à VTT

Dans l'objectif de mieux préparer les compétitions de référence de l'IOF, le DTN après concertation avec les encadrants du GF CO à VTT, peut attribuer une enveloppe budgétaire pour des stages personnels. Le programme annuel des sportifs concernés doit faire l'objet d'un contrat d'objectifs personnalisé. Une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon leur programme et pour une période donnée. Suite aux sélections et résultats internationaux, des ajustements de l'enveloppe peuvent être effectués par la suite.

Le montant de l'enveloppe dépendra du groupe France d'appartenance A ou B puis des résultats internationaux.

4.3 - Modalité de remboursement

Les modalités de demande de remboursement des stages personnels et frais personnalisés sont identiques à celles des stages fédéraux et compétitions :

- Faire sa demande de remboursement **nominative** en ligne au plus tard un mois après la fin du stage, en joignant les justificatifs (se reporter au paragraphe 7).

- La **demande de remboursement** est obligatoirement faite **à titre individuel**, même si les factures sont communes à plusieurs sportifs (dont tous les noms doivent apparaître). Dans ce cas, chaque sportif doit faire une demande individuelle avec copie de la facture commune.

5 - LES WEEK-ENDS D'ENTRAINEMENTS

Les **week-ends haut niveau pédestres** (de 2 à 4 jours) sont ouverts aux sportifs appartenant aux groupes France Junior et France Senior et aux sportifs des Pôles France.

Les **week-ends haut niveau CO à VTT** sont ouverts aux sportifs appartenant au groupe France CO à VTT.

5.1 Les modalités d'inscriptions aux WEHN

Les fiches d'inscription des WEHN sont à renvoyer pour la date limite au secrétariat fédéral ainsi qu'au responsable de chaque WEHN. **L'inscription aux WEHN est effective à réception du règlement correspondant par le secrétariat fédéral.**

Les factures par groupement de week-ends seront émises par la FFCO et envoyées après les week-ends concernés réalisés.

5.2 Cas de demande exceptionnelle de participation aux WE HN

Sur demande faite au DTN **au moins 1 mois à l'avance**, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits au WEHN), les meilleurs sportifs licenciés en D/H21 souhaitant intégrer ou réintégrer le haut niveau, les meilleurs jeunes D/H20 de la ligue d'accueil sous la responsabilité d'un entraîneur nécessairement présent, ainsi que les sportifs en équipe de France militaire, les coureurs étrangers en équipe nationale, peuvent participer aux entraînements des WEHN CO à pied.

Sur demande faite au DTN au moins 1 mois à l'avance, des sportifs de CO à VTT proche du niveau des sportifs du GF CO à VTT (en catégories de licence D/H16 à D/H21) souhaitant intégrer le haut niveau, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits) peuvent y participer.

Le forfait des frais liés à l'organisation est de **12€ par jour de stage**.

Les frais d'hébergement et repas ainsi que le déplacement sont à la charge entière et en autonomie complète des sportifs autorisés à participer. Concernant les réservations, le sportif doit se rapprocher du responsable du WEHN, et selon les cas, si le sportif ne peut pas payer indépendamment sur place, ce montant sera ajouté à la facture du forfait des frais liés à l'organisation.

6. BASES des frais de participation et de remboursement des déplacements aux compétitions, stages et WEHN

Les **déplacements pris en charge par la FFCO du domicile (familial ou d'études) du sportif au lieu de rendez-vous donné par le responsable du déplacement et pour un aller-retour.**

Si un déplacement se fait pour une autre destination, le justificatif sera accepté et remboursé que dans le cas où le trajet est moins cher que celui jusqu'au domicile (train tarif réduit).





WEHN et STAGES - CO à PIED					
	WEHN Pension complète Par nuitée	WEHN ½ pension Par nuitée	Stage sur sélection, stage GF Senior/Junior et JEC	Stage du GF U18	Stage fédéral dit « ouvert »
Pension et frais organisation Groupe France A	35 € par nuitée	35€ par nuitée	35 € par nuitée	300 € pour la durée du stage (5jrs)	A la charge du sportif
Pension, frais organisation et forfait déplacement Groupe France B et Pôle France	70 € (55€+15€) par nuitée	60 € (45€+15€) par nuitée		-	A la charge du sportif
Forfait par repas (cas exceptionnel) GFA	10 €	10 €	10 €	-	A la charge du sportif
Frais de déplacement GFA et B	Prise en charge FFCO*	Prise en charge FFCO*	100 € (AR) sauf pour déplacement organisé en covoiturage	Prise en charge FFCO*	A la charge du sportif
Frais d'entraînement	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Frais d'entraînement au réel à la charge du sportif
Participants autorisés non-sélectionnés ou hors Groupe France	12€ / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	-	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif (stages)	-	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif

WEHN et STAGES - CO à VTT				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stage sur sélection, stage Groupe France	Stages « ouverts »
Pension et frais organisation Groupe France A	35 € par nuitée	35 € par nuitée	35 € par nuitée	A la charge du sportif
Pension par nuitée, frais organisation Groupe France B	55 € par nuitée	45€ par nuitée		A la charge du sportif
Frais de déplacement GFA et B	A la charge du sportif	A la charge du sportif	100 € (AR) sauf pour déplacement organisé en covoiturage	A la charge du sportif
Frais d'entraînement	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Prise en charge FFCO	Frais d'entraînement au réel à la charge du sportif
Participants autorisés non-sélectionnés ou hors Groupe France	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	-	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	Frais d'entraînement au réel + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif



COMPETITIONS

	Sélections	Compétitions de référence (Championnats du Monde seniors et juniors, Coupes ou championnats d'Europe juniors et jeunes)	Coupes du monde CO à pied (dont EOC)	Coupes du monde CO à VTT	Autres compétitions (Eurometing, SAJOM...)
Inscriptions aux courses	A la charge du sportif	FFCO	FFCO	FFCO	FFCO
Hébergement/repas	A la charge du sportif	FFCO et une participation forfaitaire du sportif de 10 € par nuitée	FFCO et une participation forfaitaire du sportif de 10 € par nuitée pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (sauf si résultats conformes aux critères LM)	FFCO et une participation forfaitaire du sportif de 10 € par nuitée pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (sauf si résultats conformes aux objectifs)	A la charge du sportif
Déplacement	A la charge du sportif	Prise en charge FFCO*	FFCO pour le SHN sélectionné en liste principale A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif	A la charge du sportif

*Les frais d'acheminement sont remboursés pour un aller-retour pour le sportif et éventuellement un autre déplacement AR pour le transport de son VTT (en cas de regroupement des VTT avant le départ du sportif).

Remboursement des déplacements

Se référer aux tableaux ci-dessus

- Remboursement à 100 % (2^{ème} classe) aux bénéficiaires d'un tarif carte d'abonnement (SNCF Carte Avantage, familles nombreuses...)

NB : Dans le cas où le billet de 1^{ère} classe est moins cher que le billet de 2^{ème} classe, vous devez joindre impérativement le justificatif (impression écran) avec la demande de remboursement.

- Participation de 50 % par la fédération sur l'acquisition d'une carte de réduction « avantage » SNCF (territoire national), sur présentation d'une copie de celle-ci (à faire parvenir avec la première demande de remboursement du transport SNCF).

- Si vous n'avez pas de carte de réduction, de justificatif du tarif de la seconde classe lors de l'achat d'un billet en 1^{ère} classe, **le remboursement se fera à hauteur de 15 cts du kilomètre**, de gare à gare, ou à hauteur de l'autre trajet, s'il est moins cher.

- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel

- Pour un déplacement organisé/validé par la DTN : 0,25 € par km
- Déplacement non-validé par la DTN :

CO à pied :

0,10 € par km pour un sportif
0,15 € par km pour deux sportifs
0,20 € par km pour trois sportifs
0,25 € par km pour quatre sportifs

CO à VTT (avec transport de VTT) :

0,15 € par km pour un sportif
0,20 € par km pour deux sportifs
0,25 € par km pour trois sportifs

+ Péages autoroute (sur justificatifs) dans tous les cas

Pour les WEHN :

- Les pôles assurent la prise en charge de leurs sportifs (hors GFA et B) conformément à leurs dispositions respectives.
- Les véhicules des pôles assurent prioritairement le transport de leurs membres.

7. RAPPEL DES JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS pour toutes demandes de remboursement

- En cas de paiement en devises, reporter le montant de son relevé de compte ou le montant au taux du jour en €.
En cas de frais bancaires, transmettre l'extrait du relevé de compte.
- Pour tout paiement (location de véhicule, hébergement, inscription, cartes, frais d'entraînement...), transmettre obligatoirement une facture qui doit comporter à minima :
 - o Les coordonnées du vendeur
 - o Nom et adresse complets du sportif ou des sportifs
 - o Date et objet(s) de la facture
 - o La somme payée
- Le **billet de train (e-billet)** en .pdf ou le **justificatif de voyage de la SNCF ou autre compagnie** (avec les mentions du nom, de la date et horaire du voyage et du tarif). Le justificatif d'achat n'est pas pris en compte.

Attention : Le délai d'archivage des justificatifs de voyage de la SNCF a été raccourci et le e-billet n'est plus disponible après le voyage.

Aussi, lors d'une commande de billet par internet, même si ce dernier est dématérialisé, vous devez impérativement demander un justificatif à télécharger (e-billet, facture, ou justificatif du voyage 24h après celui-ci), ce dernier vous est obligatoirement proposé lors de la commande ou après le voyage.

- Pour l'avion, la facture correspondante (avec les données mentionnées ci-dessus) ou à défaut le billet d'avion avec les mentions du nom, de la date et horaire du voyage et du tarif.

Un échange de mail (confirmation de commande), une copie-écran ou un reçu de CB ne seront pas pris en compte.

Exemple de justificatifs valables

E-billet en PDF





JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

06h24 ● **DIJON VILLE**
TGV INOUI 6760 - 2^e CLASSE

1h42

08h06 ● **PARIS GARE LYON**

Voiture 8 Place 84
Duo Côte À Côte Haut



Dossier voyage : TLPEJV

Nom : |

Prénor

Voyageur : Adulte

Référence client fidélisé : |

N° e-billet : 933491711

Prix : 41,00 EUR

Acheté sur 

 **PRÊTS ? EMBARQUEZ !**

- ☐ Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- ☐ Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- ☐ Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- ☐ Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- ☐ Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la voiture.

VOTRE E-BILLET



PARIS GARE LYON > DIJON VILLE

41,00 EUR

Nom :
Prénom :
Voyageur :

DOSSIER VOYAGE :
Référence client :
N° e-billet :



Sécurité renforcée dans les gares : des contrôles d'identité et de bagages sont mis en place sur certains trains, pensez à voyager avec une pièce d'identité valide. Le temps d'accès aux quais peut être allongé par ces mesures, nous vous recommandons de le prévoir dans votre temps de parcours.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV LYRIA	TARIF LIBERTÉ - Carte Liberté valide à présenter. Echange et remboursement sans frais jusqu'à 30 min après départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange. Si emprunt d'un autre train, échange obligatoire.
PARIS GARE LYON	28/09 à 18h22	TRAIN N° 9223 VOITURE 16 - PLACE 095	LB11
DIJON VILLE	28/09 à 19h57	2 ^e CLASSE CARRÉ OU FAMILLE HAUT	

Présence à quai obligatoire 2 mn avant le départ.

Billet TER

Billet Carte Jeune
Utilisable le 03/07/2017
Calendrier Horaire Période Bleue
LYON PART DIEU
DIJON VILLE
Via : MACON VILLE
Sens : Aller Simple
Carte Jeune en cours de validité à présenter lors du contrôle.
Valable pour un départ en période bleue.
Valable sur TER uniquement pour la date de voyage choisie.

Né(e) le :
1 Adulte(s)
Classe 2
Prix € 15.80**
16

Conditions d'utilisation du billet :

Prenez place directement à bord du train, sans compostage.

Ce titre est nominatif, personnel et incessible. Il n'est ni échangeable, ni remboursable.

Votre billet doit impérativement :

- Être accompagné d'une pièce justificative d'identité officielle portant photographie.
- Être présenté lors du contrôle ou à l'accès au train.
- Être imprimé de bonne qualité sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille d'impression.

La réimpression du billet n'est pas possible au guichet ou en gare. En cas de non-respect de ces règles, le billet est considéré comme non valable et doit donner lieu à régularisation.

Mon itinéraire ALLER

Départ le 03.07.2017 à 13:16 de LYON PART DIEU
Arrivée le 03.07.2017 à 15:22 à DIJON VILLE
TER 17762

TARIF ALPES RHÔNE-ALPES

illico LIBERTÉ

LA CARTE TER QUI SE PLIE À VOS ENVIES

POUR 30 € PAR AN,
VOYAGEZ TOUTE L'ANNÉE À PETITS PRIX :
-25 % LA SEMAINE, -50 % LE WEEK-END



PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER ALPES RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Illustration : A. BOUTIERE - G. P. / P. BOUTIERE - G. P.

Cet horaire vous est donné à titre indicatif.



SecuTix™

Justificatifs de voyage SNCF

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 24/10/2020

Bonjour Marie-Victoire PALCAU.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/10/2020.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV 6710
DIJON VILLE	07/10 à 19h27	2 ^e CLASSE
PARIS GARE DE LYON	07/10 à 21h07	

BILLET CARTE LIBERTÉ - Carte Liberté valide à présenter. Echange et remboursement sans frais jusqu'à 30 min après départ. Dès 30 min après départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange. Si emprunt d'un autre train, échange obligatoire. N° e-billet : F52422300

Montant du voyage	39,00 EUR
Dossier voyage	RFJBBS
Référence client	29090115560632016
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Mobilités - Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial au capital de 4 970 789 305,00 euros.
Siège social : 9 rue Jean-Philippe Rameau 93200 Saint-Denis 93200 048 447 18.00.0000

Page 1 / 1

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 10 septembre 2020

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 9 septembre 2020 pour le voyageur ALINA PALCAU.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation	Découverte 12-25
Aller le 09/09/2020	2 ^e Classe
De LA VERPILLIERE	pour 1 adulte(s)
à GRENOBLE	

Montant du voyage	13,90 €
Référence de commande	MY22ZN
Point de vente	87436378
Libellé du point de vente	VSC MOBILE
TCN	031763967

SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584, dont le siège est situé au 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis

